



Environnement  
Canada

Environment  
Canada



Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de  
conservation des oiseaux 9 de la région du Pacifique et du Yukon :  
Grand Bassin

- *Version abrégée* -

février 2013



## Préface

Environnement Canada a dirigé l'élaboration de stratégies pour la conservation de tous les oiseaux dans chacune des régions de conservation des oiseaux (RCO) situées sur le territoire canadien, en ébauchant de nouvelles stratégies qui, avec les stratégies déjà existantes, ont été intégrées à un cadre global de conservation de toutes les espèces aviaires. Ces stratégies intégrées de conservation de tous les oiseaux serviront d'assise à la mise en œuvre des programmes de conservation de l'avifaune au Canada, en plus d'orienter le soutien apporté par le Canada aux mesures de conservation déployées dans les autres pays importants pour les oiseaux migrateurs du Canada. La contribution des partenaires de conservation d'Environnement Canada aux stratégies est tout aussi essentielle que leur collaboration à la mise en œuvre des recommandations contenues dans les stratégies.

Pour assurer l'emploi d'une méthode uniforme dans toutes les RCO, Environnement Canada a établi des normes nationales pour la conception des stratégies. Les stratégies de conservation des oiseaux serviront de toile de fond à l'établissement, pour chaque RCO, de plans de mise en œuvre qui s'appuieront sur les programmes actuellement exécutés sous l'égide des plans conjoints ou d'autres mécanismes de partenariat. Les propriétaires fonciers, y compris les Autochtones, seront consultés avant la mise en œuvre des stratégies.

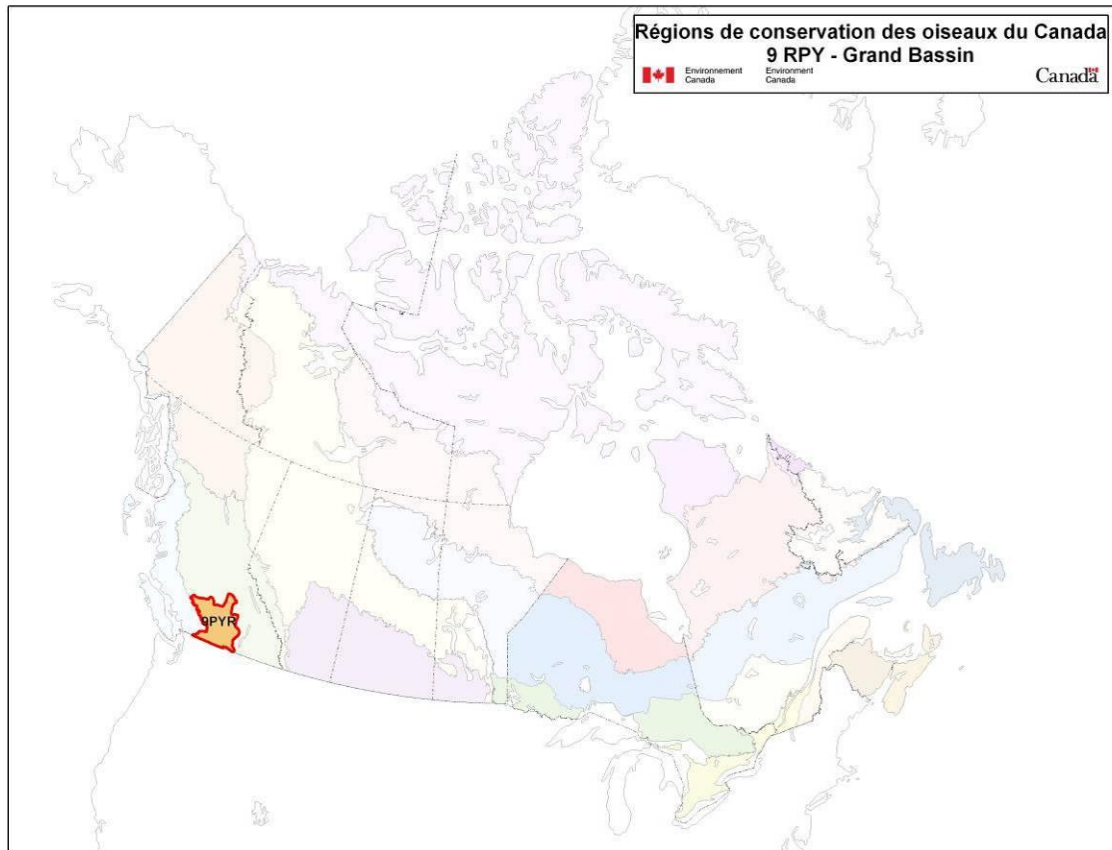
Les objectifs de conservation et les mesures recommandées dans les stratégies de conservation constitueront le fondement biologique qui soutiendra la formulation des lignes directrices et des pratiques de gestion bénéfiques favorisant l'observation des règlements d'application de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants*.

## Remerciements

Ivy Whitehorne, Paul Levesque, Veronique Connolly, Tanya Luszcz, Alicia Newbury et Elsie Krebs sont les principaux auteurs du présent document, qui s'appuie sur des modèles élaborés par Alaine Camfield, Judith Kennedy et Elsie Krebs, avec l'aide des planificateurs des RCO dans chacune des régions du Service canadien de la faune au Canada. Un travail de cette envergure ne pourrait être accompli sans l'apport d'autres collègues qui ont fourni ou validé l'information technique, commenté les versions antérieures de la stratégie et soutenu le processus de planification. Nous tenons à remercier les personnes suivantes : André Breault, Rob Butler, Dick Cannings, Krista De Groot, Wendy Easton, Kevin Fort, Bruce Harrison, Nancy Mahony et Kathleen Moore.

**Pour obtenir une copie de la version complète de la présente stratégie, veuillez nous contacter à [migratorybirds\\_oiseauxmigrateurs@ec.gc.ca](mailto:migratorybirds_oiseauxmigrateurs@ec.gc.ca).**

# Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 9 de la région du Pacifique et du Yukon : Grand Bassin



## Sommaire

La région de conservation des oiseaux (RCO) 9, le Grand Bassin, est un désert nordique sec et froid qui s'étend vers le sud à partir du centre-sud de la Colombie-Britannique, en passant par six États : Washington, l'Oregon, l'Idaho, la Californie, l'Utah et la plus grande partie du Nevada. La portion canadienne de la RCO 9 est d'environ 5,7 millions d'hectares et se trouve à l'ombre pluviométrique de la chaîne des Cascades à l'ouest. Elle est limitée à l'est par la chaîne Columbia et s'étend au nord vers le bord sud du plateau intérieur central. Les caractéristiques physiographiques dominantes de la région incluent les montagnes et les plateaux élevés, avec des communautés boréales subalpines humides, et des vallées et des bassins de basses terres proéminentes, qui servent de réservoirs pour les collectivités des prairies semi-arides, des steppes arbustives et des boisés arides. Certains de ces écosystèmes sont uniques au Canada. La RCO 9 contient une bonne partie des prairies, des steppes arbustives et des forêts arides peu élevées restantes en Colombie-Britannique.

La stratégie relative à la conservation de la RCO 9 dans la région du Pacifique et du Yukon (RPY) s'appuie sur les stratégies de conservation d'oiseaux existantes et complète celles créées pour les autres RCO dans tout le Canada. Les stratégies de conservation utilisées dans les régions serviront de cadre pour mettre en œuvre la conservation des oiseaux à l'échelle nationale, ainsi qu'à déterminer les problèmes de conservation associés aux oiseaux prioritaires au Canada. Cette stratégie ne se veut pas très normative, mais vise plutôt à guider les efforts futurs de mise en œuvre par les divers partenaires et intervenants.

La RCO 9 est l'une des régions les plus diversifiées au Canada, avec 259 espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent, y passent l'hiver et y résident toute l'année régulièrement, ou qui traversent la région au cours de leur migration. Elle comprend également un nombre anormalement élevé d'espèces d'oiseaux considérées comme étant en péril (« Préoccupante », « Menacée » ou « En voie de disparition ») par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Parmi ces 259 espèces, 98 ont été désignées comme espèces prioritaires. Tous les groupes d'oiseaux figurent sur la liste des espèces prioritaires, même si la liste comprend en majorité des oiseaux terrestres (61 % du total de la liste). La liste comprend aussi des oiseaux aquatiques (13 %), des sauvagines (19 %) et des oiseaux de rivage (6 %). Plus de la moitié des sauvagines présentes dans la RCO 9 (58 %) ont été désignées comme des espèces prioritaires, comparativement à 42 % dans le cas des oiseaux aquatiques, à 35 % dans le cas des oiseaux terrestres et à seulement 24 % dans le cas des oiseaux de rivage. Parmi les espèces prioritaires, 46 % sont considérées comme étant en péril, soit à l'échelle fédérale, soit à l'échelle provinciale.

La détermination des besoins généraux en matière d'habitat de chaque espèce prioritaire au sein de la région de conservation des oiseaux a permis de regrouper les espèces qui, sur le plan de l'habitat, présentent les mêmes problèmes de conservation ou nécessitent les mêmes mesures. Dans la RCO 9, un maximum de deux associations d'habitats à grande échelle ont été déterminées pour chaque espèce prioritaire. Les habitats d'herbacées (prairie, steppe arbustive et zone agricole) sont utilisés par le plus grand nombre d'espèces prioritaires (37), dont certaines atteignent la limite nord de leur aire de répartition dans la portion canadienne de la RCO 9. Les forêts conifériennes (31 espèces), les plans d'eau (30 espèces) et les terres humides (26 espèces) sont aussi abondamment utilisés.

Les objectifs de population pour cette stratégie reposent sur une évaluation quantitative ou qualitative des tendances associées aux différentes populations d'espèces. Si la tendance de la population d'une espèce est inconnue, on fixe habituellement comme objectif d'« évaluer et maintenir » cette population. Un total de 42 % des espèces prioritaires, composées de représentants provenant de tous les groupes d'oiseaux, se sont vu attribuer un objectif visant à « évaluer la situation de la population », et ce, tout en « maintenant » entre-temps les niveaux actuels. Pour 18 % des espèces, on a jugé que l'objectif lié aux niveaux de population avait été atteint ou presque atteint. Pour 16 % et 11 % des espèces, on a fixé respectivement les objectifs d'augmenter leur population de 50 % et de la doubler. Pour une petite proportion d'espèces (5 %), toutes inscrites sur la liste fédérale de la *Loi sur les espèces en péril*, on a utilisé les objectifs de population fixés dans les programmes de rétablissement.

Une évaluation des menaces a déterminé un certain nombre de problèmes de conservation auxquels doivent faire face les espèces prioritaires dans les divers habitats de la RCO 9 de la région du Pacifique et du Yukon. Le développement résidentiel et commercial constitue une menace importante, surtout dans les habitats au fond des vallées (habitats d'herbacées, habitats en terre humide, habitats sur étendue d'eau et habitats riverains). Les espèces prioritaires touchées par cette menace comprennent l'Effraie des clochers, le Petit-duc des montagnes et la Sturnelle de l'Ouest. Les menaces provenant des pratiques agricoles sont également importantes, et ce, en grande partie en raison de la perte et de la dégradation de l'habitat par l'action de l'industrie de la viticulture en plein essor dans les habitats herbacés (prairie et steppe arbustive) du fond des vallées, mais aussi en raison des pratiques d'élevage et de pâturage des bovins dans les zones forestières et les zones riveraines à toute élévation. Les espèces menacées comprennent le Bruant sauterelle, le Courlis à long bec et le Goglu dans les habitats herbacés, et le Pic de Lewis, le Petit-duc nain et la Paruline des buissons dans les zones forestières. La perte et la dégradation des habitats forestiers (habitats conifériens, mixtes et riverains) causées par l'exploitation forestière sont définies comme des menaces majeures. Les espèces touchées comprennent la Moucherolle à côtés olive, le Pic à dos noir et l'Autour des palombes. Les modifications du système naturel, qui découlent de l'infestation par le dendroctone du pin ponderosa dans les forêts

conifériennes et les forêts mixtes (touchant par exemple le Roselin pourpré, le Moucherolle sombre et la Sittelle pygmée) et de l'extinction des incendies dans les forêts conifériennes et les habitats herbacés à altitude inférieure (touchant ici le Bruant à joues marron, le Moqueur des armoises et le Tétràs à queue fine), sont aussi considérées comme des menaces graves. Une autre menace grave est la pollution. Provenant principalement de l'utilisation de pesticides dans le secteur agricole, la pollution contribue à la mortalité de manière directe par l'exposition (touchant l'Alouette hausse-col et le Cormoran à aigrettes) ou de manière indirecte en réduisant la disponibilité des proies (touchant le Martinet à gorge blanche et l'Hirondelle rustique).

Les objectifs de conservation ont été définis pour faire face aux menaces et aux lacunes en matière de renseignements qui ont été déterminées pour les espèces prioritaires. Ils décrivent les conditions environnementales ainsi que les activités de recherche et de surveillance qui sont jugées nécessaires en vue d'atteindre les objectifs de population et de comprendre les problèmes sous-jacents relatifs à la conservation des espèces d'oiseaux prioritaires. La majorité des objectifs de conservation applicables à la RCO 9 consistent à maintenir ou à accroître la qualité et la quantité des habitats. Parmi ces objectifs, on retrouve le maintien de toute la gamme d'habitats naturels, la protection de la qualité des habitats existants et la préservation des caractéristiques importantes du paysage (p. ex., chicots morts laissés sur pied pour les oiseaux qui nichent dans les cavités). Il est également important de réduire la mortalité des espèces prioritaires, ce qui comprend la réduction des collisions avec des structures construites par l'homme, de l'empoisonnement par pesticides et de la mortalité causée par l'ingestion de grenaille de plomb, la destruction des nids et la capture illégale. D'autres objectifs traitent de la nécessité de gérer les répercussions des changements climatiques et de réduire les perturbations anthropiques des oiseaux nicheurs.

Les mesures de conservation proposent des activités sur le terrain qui aideront à atteindre les objectifs de conservation. Ces mesures sont généralement établies d'un point de vue stratégique, au lieu d'être hautement détaillées et normatives. Dans la mesure du possible, les mesures recommandées ont été élaborées pour profiter à de multiples espèces ou pour lutter contre plus d'une menace. Étant donné le nombre de menaces liées à la perte et à la dégradation des habitats au fond des vallées causées par le développement, les pratiques agricoles et les pratiques de pâturage, il n'est pas surprenant que la gestion et la protection de l'habitat soient des thèmes dominants. Les mesures liées à l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques ou autres codes de pratique volontaires du secteur privé représentent 35 % de la totalité des mesures recommandées, en partie parce qu'un grand nombre de types de mesures, y compris les mesures portant sur la gestion et la protection de l'habitat, ont des aspects liés à l'élaboration de pratiques volontaires. On a également suggéré à maintes reprises des mesures visant la restauration des processus naturels, ce qui est attribuable en partie aux rôles que jouent l'extinction des incendies et les pratiques de pâturage dans la modification des cycles naturels.

## Introduction : Stratégies de conservation des oiseaux

### **Contexte**

Le présent document fait partie d'une série de stratégies régionales de conservation des oiseaux qu'Environnement Canada a préparées pour toutes les régions du pays. Ces stratégies répondent au besoin qu'a Environnement Canada d'établir des besoins de conservation des oiseaux qui soient intégrées et clairement formulées, afin de soutenir l'exécution du programme canadien sur les oiseaux migrateurs, tant au pays qu'à l'échelle internationale. Cette série de stratégies prend appui sur les plans de conservation déjà établis pour les quatre « groupes d'oiseaux » (sauvagine<sup>1</sup>, oiseaux aquatiques<sup>2</sup>, oiseaux de rivage<sup>3</sup> et oiseaux terrestres<sup>4</sup>) dans la plupart des régions du Canada, et sur des plans nationaux et continentaux, et inclut les oiseaux qui relèvent des mandats provinciaux et territoriaux. De plus, ces nouvelles stratégies uniformisent les méthodes employées partout au Canada, en plus de combler des lacunes, puisque les plans régionaux précédents ne couvrent pas toutes les régions du Canada ni tous les groupes d'oiseaux.

Ces stratégies présentent un recueil des interventions requises selon le principe général préconisant l'atteinte des niveaux de population établis à partir de données scientifiques, principe promu par les quatre principales initiatives de conservation des oiseaux. Ces niveaux de population ne correspondent pas nécessairement aux populations minimales viables ou durables, mais sont représentatifs de l'état de l'habitat ou du paysage à une époque antérieure aux chutes démographiques importantes qu'ont connues récemment de nombreuses espèces, de sources connues ou inconnues. Les menaces dégagées dans ces stratégies ont été établies à partir de l'information scientifique actuellement disponible et d'avis d'experts. Les objectifs et les mesures de conservation correspondants vont contribuer à stabiliser les populations aux niveaux souhaités.

Les stratégies s'appliquant aux RCO ne sont pas des documents hautement directifs. En général, les praticiens devront consulter des sources d'information complémentaires à l'échelle locale afin d'obtenir suffisamment de détails pour pouvoir appliquer les recommandations des stratégies. Des outils comme des pratiques de gestion bénéfiques permettront aussi d'orienter la mise en œuvre des stratégies. Les partenaires qui souhaitent contribuer à mettre en œuvre ces stratégies, comme les participants aux plans conjoints pour l'habitat établis dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de

---

<sup>1</sup> Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Comité du plan (2004)

<sup>2</sup> Milko *et coll.* (2003)

<sup>3</sup> Donaldson *et coll.* (2000)

<sup>4</sup> Rich *et coll.* (2004)

la sauvagine (PNAGS), connaissent bien le type de planification détaillée de la mise en œuvre nécessaire pour coordonner et accomplir le travail de terrain.

### ***Structure de la stratégie***

La Section 1 de la stratégie, ci-dessous, contient de l'information générale sur la RCO et la sous-région, avec un survol des six éléments<sup>5</sup> qui résument l'état de la conservation des oiseaux à l'échelle de la sous-région. La Section 2, qui fait partie de la version complète de la stratégie, fournit des renseignements plus détaillés sur les menaces, les objectifs et les mesures à prendre pour des regroupements d'espèces prioritaires, constitués selon chacun des grands types d'habitats de la sous-région. La Section 3, aussi partie de la version complète de la stratégie, présente d'autres problématiques généralisées liés à la conservation qui ne s'appliquent pas à un habitat en particulier ou qui n'ont pas été pris en compte lors de l'évaluation des menaces pour une espèce donnée, et traite des besoins en matière de recherche et de surveillance, de même que des menaces pesant sur les oiseaux migrateurs lorsqu'ils sont à l'extérieur du Canada. L'approche et la méthodologie sont résumées dans les annexes de la version complète, mais sont exposées plus en détail dans un document distinct (Kennedy *et coll.*, 2012). Une base de données nationale contient toute l'information sous-jacente résumée dans la présente stratégie (disponible auprès d'[Environnement Canada](#)).

---

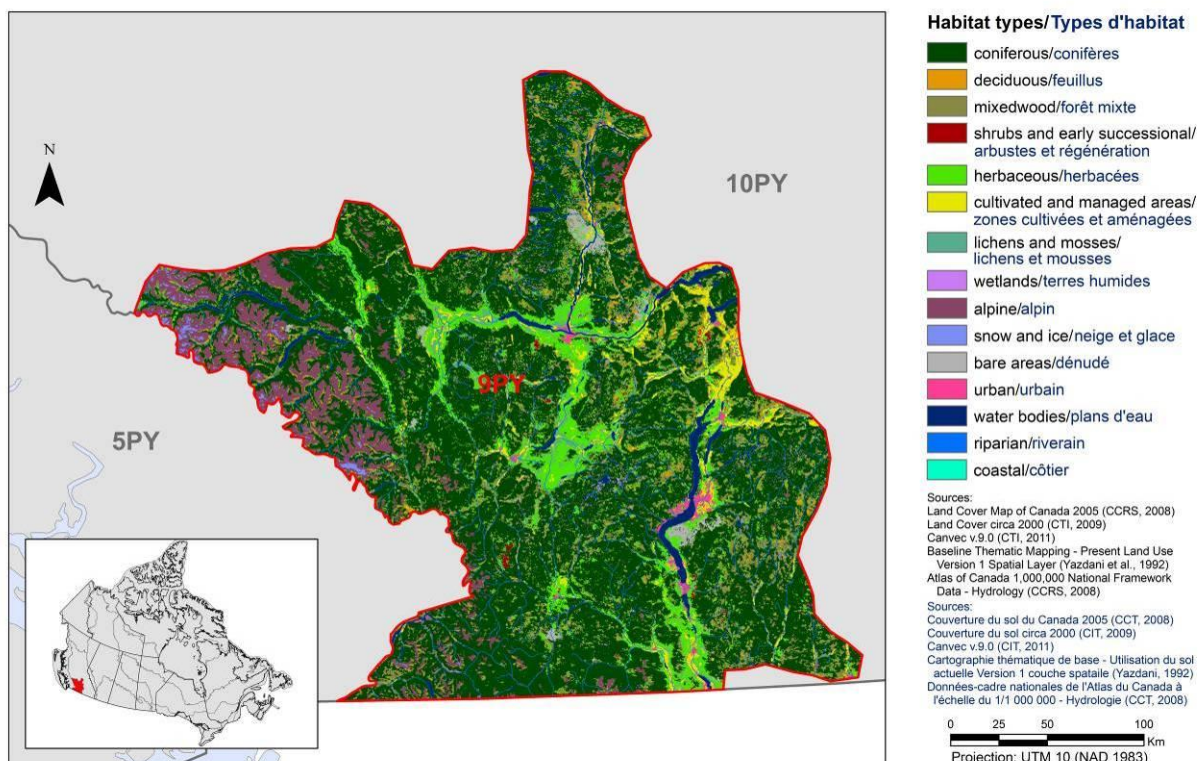
<sup>5</sup> Les six éléments sont : Élément 1 – Évaluation des espèces prioritaires; Élément 2 – Habitats importants pour les espèces prioritaires; Élément 3 – Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires; Élément 4 – Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires; Élément 5 – Objectifs en matière de conservation; Élément 6 – Mesures recommandées.



### ***Caractéristiques de la région de conservation des oiseaux 9***

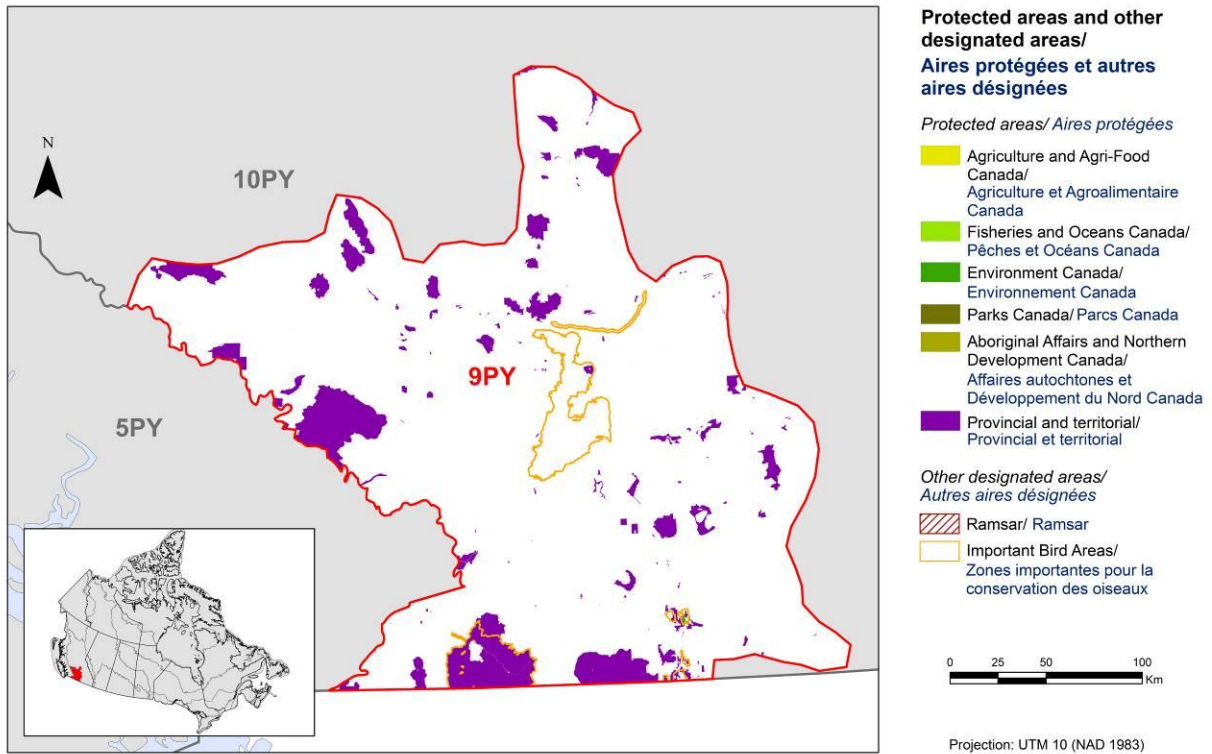
La région de conservation des oiseaux (RCO) 9, le Grand Bassin, est un désert nordique sec et froid qui s'étend vers le sud à partir du centre-sud de la Colombie-Britannique, en passant par six États : Washington, l'Oregon, l'Idaho, la Californie, l'Utah et la plus grande partie du Nevada. La portion canadienne de la RCO 9 est d'environ 5,7 millions d'hectares et se trouve à l'ombre pluviométrique de la chaîne des Cascades à l'ouest. Elle est limitée à l'est par la chaîne Columbia et s'étend au nord vers le bord sud du plateau intérieur central de la Colombie-Britannique (Brussard et coll. 1995; Études d'oiseaux Canada 2001; figure 1). Au Canada, la RCO 9 correspond à l'Écoprovince de la zone intérieure sud du Colombie-Britannique (5,65 millions d'hectares). Les caractéristiques physiographiques dominantes de la région incluent les montagnes et les plateaux élevés, avec des communautés boréales subalpines humides, et des vallées et des bassins de basses terres proéminentes, qui servent de réservoirs pour les collectivités des prairies semi-arides, des steppes arbustives et des boisés arides. Certains de ces écosystèmes sont uniques au Canada. La RCO 9 contient une bonne partie des prairies, des steppes arbustives et des forêts arides peu élevées restantes en Colombie-Britannique. La RCO 9 est l'une des régions les plus diversifiées au Canada, avec 259 espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent, y passent l'hiver et y résident toute l'année régulièrement, ou qui traversent la région au cours de leur migration. Elle comprend également un nombre anormalement élevé d'espèces d'oiseaux (n=19) considérées comme étant en péril (« Préoccupante », « Menacée » ou « En voie de disparition ») par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Environ 10 % de la région de conservation des oiseaux (plus de 550 000 hectares) fait partie de parcs ou autres aires protégées (CIJV Technical Committee, 2010; figure 2).

Le climat et les ressources naturelles de la RCO 9 ont suscité une utilisation intensive du territoire sous forme de développement urbain, industriel et agricole, principalement au bas des vallées. La plupart des développements dans la RCO se concentrent dans les vallées de l'Okanagan et du Thompson, où se trouvent les deux principaux centres urbains (Kelowna, 162 000 habitants, et Kamloops, 93 000 habitants; Statistique Canada, 2008). Les effets cumulatifs de ce développement, ainsi que le broutage généralisé, la suppression du feu et l'envahissement par des espèces végétales exotiques, ont contribué à une grave détérioration de l'intégrité des habitats naturels des oiseaux terrestres et des autres taxons dans la RCO 9. Par exemple, environ un quart des prairies historiques de la RCO 9 ont été perdues à cause du développement et de la conversion en terres agricoles (Grasslands Conservation Council de la C.-B., 2004), et 67 % du territoire de la RCO 9 est soumis au pâturage (Sara Loos, CNC, comm. pers.). L'épidémie actuelle de dendroctone du pin ponderosa dans la RCO 9 et la perte de forêt de pins matures qui s'est ensuivie à cause des dendroctones et de l'exploitation forestière sauvage posent également des problèmes de conservation uniques pour un certain nombre d'espèces prioritaires.



**Figure 1. Couverture terrestre de la RCO 9 de la région du Pacifique et du Yukon.**

Le développement urbain, industriel et agricole continue de menacer les habitats indigènes restant dans la RCO 9. La disponibilité de l'eau deviendra un problème majeur avec la croissance de la population humaine, surtout dans le bassin de l'Okanagan, où la disponibilité d'eau douce par personne est la plus faible au Canada (Statistique Canada, 2003). On s'attend aussi à ce que le changement climatique ait beaucoup d'incidence dans toute la RCO, surtout dans les habitats des terres humides (CIJV Technical Committee, 2010).



**Figure 2. Carte des aires protégées et désignées dans la RCO 9 de la région du Pacifique et du Yukon.**

## Section 1 : Aperçu des résultats – tous les oiseaux, tous les habitats

### *Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires*

Les stratégies de conservation des oiseaux établissent quelles sont les « espèces prioritaires » parmi toutes les espèces d'oiseaux régulièrement observées dans chaque sous-région de conservation des oiseaux. Les espèces qui sont vulnérables en fonction de la taille de leur population, de leur répartition, des tendances démographiques, de leur abondance et des menaces font partie des espèces prioritaires, puisque leur conservation est « préoccupante ». Sont incluses également quelques espèces largement réparties et abondantes, considérées comme des espèces « d'intendance ». Les espèces d'intendance sont incluses parce qu'elles illustrent parfaitement l'avifaune nationale ou régionale, ou du fait qu'une forte proportion de leur aire de distribution ou de leur population continentale se situe dans la sous-région. La conservation de beaucoup de ces espèces peut s'avérer quelque peu préoccupante, alors que d'autres peuvent n'exiger pour l'instant aucun effort particulier de conservation. Les espèces dont la gestion est préoccupante sont aussi incluses comme espèces prioritaires lorsqu'elles ont atteint (ou dépassé) l'objectif de population fixé, mais nécessitent une gestion continue en raison de leur importance socioéconomique comme espèces d'intérêt cynégétique ou en raison de leurs effets sur d'autres espèces ou habitats.

Cette opération de détermination des priorités a pour but de focaliser les efforts de mise en œuvre sur les enjeux les plus importants pour l'avifaune canadienne. Le tableau 1 dresse la liste complète de toutes les espèces prioritaires et indique le motif de leur inclusion. Les tableaux 2 et 3 résument le nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 9 de la région Pacifique et Yukon, par groupe d'oiseaux et selon la justification de leur statut prioritaire.

Dans la RCO 9, la liste des espèces prioritaires est dominée par les oiseaux terrestres (60 des 98 espèces prioritaires), mais elle inclut également des oiseaux aquatiques (13 espèces), des sauvagines (19 espèces) et des oiseaux de rivage (6 espèces). Plus de la moitié des sauvagines présentes dans la RCO 9 (58 %) sont considérées comme des espèces prioritaires, par rapport à 42 % pour les oiseaux aquatiques, 35 % pour les oiseaux terrestres et seulement 24 % pour les oiseaux de rivage. Quarante-six (46) pour cent des espèces prioritaires sont considérées comme étant à risque, au niveau fédéral ou au niveau provincial.

Dans la RCO 9, la Bernache du Canada a été désignée comme une espèce prioritaire. Dans le passé, les populations de Bernaches du Canada du sud de la Colombie-Britannique ont été caractérisées par de très faibles densités et une distribution clairsemée, mais grâce à des programmes de repiquage et à la dispersion naturelle, ces

bernaches ont significativement vu croître leur aire de distribution et leur abondance dans la RCO 9 au cours des trois dernières décennies (p. ex., dans la vallée de l'Okanagan). Dans le présent plan technique, les associations d'habitats, les objectifs de population, les menaces identifiées, les objectifs de conservation et les mesures recommandées pour la Bernache du Canada font référence aux populations migratrices, et non aux populations résidentes qui se reproduisent et passent l'hiver dans les zones urbaines. Ces bernaches résidentes sont responsables d'une grande incidence de conflits avec les humains, et les autorités urbaines (comme les municipalités) peuvent choisir d'établir des objectifs de population pour la Bernache du Canada et d'atteindre ces objectifs par la modification de l'habitat et des mesures de contrôle.

Tableau 1. Espèces prioritaires dans la RCO 9 de la région du Pacifique et du Yukon, objectif de population et justification du statut prioritaire.

Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Cote de tendance démographique (PE <sup>1</sup> )	Cote de tendance démographique (PCCOR <sup>2</sup> , EOA <sup>3</sup> )	Objectif de population <sup>4</sup>	COSEPAC <sup>5</sup>	LEP <sup>6</sup>	Listes provinciales de la Colombie-Britannique <sup>7</sup>	Préoccupante – échelle nationale/continentale (oiseaux terrestres, aquatiques et de rivage)	Préoccupante – échelle régionale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance – échelle continentale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance – échelle régionale (oiseaux terrestres, aquatiques et de rivage)	Priorité selon le PNAGS <sup>8</sup> (sauvagine seulement)	Niveau de priorité selon le PNAGS (sauvagine seulement)	Examen par des experts (changements apportés à la liste d'espèces prioritaires)
Aigle royal	Oiseaux terrestres	4		Augmenter de 50 %					Oui		Oui			
Alouette hausse-col ( <i>merrilli</i> )	Oiseaux terrestres	4		Augmenter de 50 %			Liste bleue							
Autour des palombes	Oiseaux terrestres	4		Augmenter de 50 %					Oui		Oui			
Bec-croisé des sapins	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir					Oui		Oui			
Bruant à joues marron	Oiseaux terrestres	4		Augmenter de 50 %			Liste rouge		Oui		Oui			
Bruant de Brewer ( <i>breweri</i> )	Oiseaux terrestres	5		Augmenter de 100 %			Liste rouge	Oui	Oui	Oui	Oui			
Bruant sauterelle	Oiseaux terrestres	5		Augmenter de 100 %			Liste rouge		Oui		Oui			
Busard Saint-Martin	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir							Oui			

<sup>1</sup> PE : Partenaires d'envol (Rocky Mountain Bird Observatory, 2005).

<sup>2</sup> PCCOR : Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage (Donaldson et coll., 2000).

<sup>3</sup> EOA : Envolees d'oiseaux aquatiques (Milko et coll., 2003).

<sup>4</sup> Les objectifs de population ont été modifiés selon un examen mené par des experts; il se peut donc qu'ils ne correspondent pas directement à la note relative à la tendance de population (TP). De plus, les objectifs relatifs aux oiseaux aquatiques sont issus du document intitulé Strategic Plan and Biological Foundation (Martell 2005) du Projet conjoint sur la côte du Pacifique.

<sup>5</sup> Espèces désignées par le COSEPAC ([Comité sur la situation des espèces en péril au Canada](#)) comme : en voie de disparition (VD), menacées (M) ou préoccupantes (P).

<sup>6</sup> Espèces inscrites à [l'Annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril](#) comme : en voie de disparition (VD), menacées (M) ou préoccupantes (P) (Registre public des espèces en péril 2012)

<sup>7</sup> Liste rouge et liste bleue du Conservation Data Centre de la Colombie-Britannique ([www.env.gov.bc.ca/cdc/](http://www.env.gov.bc.ca/cdc/))

<sup>8</sup> PNAGS : Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Comité du Plan, 2004).

Tableau 1 (suite)

Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Cote de tendance démographique (PE <sup>1</sup> )	Cote de tendance démographique (PCCOR <sup>2</sup> , EOA <sup>3</sup> )	Objectif de population <sup>4</sup>	COSEPAC <sup>5</sup>	LEP <sup>6</sup>	Listes provinciales de la Colombie-Britannique <sup>7</sup>	Préoccupante – échelle nationale/continentale (oiseaux terrestres, aquatiques et de rivage)	Préoccupante – échelle régionale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance – échelle continentale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance – échelle régionale (oiseaux terrestres, aquatiques et de rivage)	Priorité selon le PNAGS <sup>8</sup> (sauvagine seulement)	Niveau de priorité selon le PNAGS (sauvagine seulement)	Examen par des experts (changements apportés à la liste d'espèces prioritaires)
Buse de Swainson	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir			Liste rouge	Oui	Oui		Oui			
Buse pattue	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir			Liste bleue							
Buse rouilleuse	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir	M	M			Oui		Oui			
Chevêche des terriers	Oiseaux terrestres	3		Objectif de rétablissement	VD	VD	Liste rouge		Oui		Oui			
Chouette lapone	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir					Oui		Oui			
Chouette tachetée	Oiseaux terrestres	5		Objectif de rétablissement	VD	VD	Liste rouge							
Colibri calliope	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir				Oui		Oui				
Colibri roux	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir				Oui						
Crécerelle d'Amérique	Oiseaux terrestres	4		Augmenter de 50 %					Oui		Oui			
Effraie des clochers	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir	M	P	Liste bleue							
Engoulevent d'Amérique	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir	M	M								
Engoulevent de Nuttall	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir							Oui			
Faucon des prairies	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir			Liste rouge		Oui		Oui			
Faucon gerfaut	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir			Liste bleue							
Faucon pèlerin ( <i>anatum/tundrius</i> )	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir	P	P	Liste rouge							

Tableau 1 (suite)

Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Cote de tendance démographique (PE <sup>1</sup> )	Cote de tendance démographique (PCCOR <sup>2</sup> , EOA <sup>3</sup> )	Objectif de population <sup>4</sup>	COSEPAC <sup>5</sup>	LEP <sup>6</sup>	Listes provinciales de la Colombie-Britannique <sup>7</sup>	Préoccupante – échelle nationale/continentale (oiseaux terrestres, aquatiques et de rivage)	Préoccupante – échelle régionale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance – échelle continentale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance – échelle régionale (oiseaux terrestres, aquatiques et de rivage)	Priorité selon le PNAGS <sup>8</sup> (sauvagine seulement)	Niveau de priorité selon le PNAGS (sauvagine seulement)	Examen par des experts (changements apportés à la liste d'espèces prioritaires)
Goglu des prés	Oiseaux terrestres	5		Augmenter de 100 %			Liste bleue							
Hibou des marais	Oiseaux terrestres	4		Augmenter de 50 %	P	P	Liste bleue	Oui	Oui		Oui			
Hibou moyen-duc	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir							Oui			
Hirondelle de rivage	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir							Oui			
Hirondelle rustique	Oiseaux terrestres	5		Augmenter de 100 %	M		Liste bleue		Oui		Oui			
Martinet à gorge blanche	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir				Oui						
Martinet de Vaux	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir					Oui		Oui			
Martinet sombre	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir				Oui						
Mésange de Gambel	Oiseaux terrestres	4		Augmenter de 50 %					Oui		Oui			
Moqueur des armoises	Oiseaux terrestres	4		Augmenter de 50 %	VD	VD	Liste rouge		Oui	Oui	Oui			
Moucherolle à côtés olive	Oiseaux terrestres	5		Augmenter de 100 %	M	M	Liste bleue	Oui	Oui		Oui			
Moucherolle des saules	Oiseaux terrestres	5		Augmenter de 100 %				Oui	Oui		Oui			
Moucherolle gris	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir			Liste bleue			Oui				
Moucherolle sombre	Oiseaux terrestres	4		Augmenter de 50 %					Oui		Oui			
Paruline de Townsend	Oiseaux terrestres	4		Augmenter de 50 %					Oui		Oui			



Tableau 1 (suite)

Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Cote de tendance démographique (PE <sup>1</sup> )	Cote de tendance démographique (PCCOR <sup>2</sup> , EOA <sup>3</sup> )	Objectif de population <sup>4</sup>	COSEPAC <sup>5</sup>	LEP <sup>6</sup>	Listes provinciales de la Colombie-Britannique <sup>7</sup>	Préoccupante – échelle nationale/continentale (oiseaux terrestres, aquatiques et de rivage)	Préoccupante – échelle régionale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance – échelle continentale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance – échelle régionale (oiseaux terrestres, aquatiques et de rivage)	Priorité selon le PNAGS <sup>8</sup> (sauvagine seulement)	Niveau de priorité selon le PNAGS (sauvagine seulement)	Examen par des experts (changements apportés à la liste d'espèces prioritaires)
Paruline des buissons	Oiseaux terrestres	4		Augmenter de 50 %					Oui		Oui			
Paruline polyglotte	Oiseaux terrestres	3		Objectif de rétablissement	VD	VD	Liste rouge							
Passerin azuré	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir							Oui			
Petit-duc des montagnes ( <i>macfarlanei</i> )	Oiseaux terrestres	3		Objectif de rétablissement	T	VD	Liste rouge		Oui		Oui			
Petit-duc nain	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir	P	P	Liste bleue	Oui	Oui		Oui			
Petite Nyctale	Oiseaux terrestres	4		Augmenter de 50 %					Oui		Oui			
Pic à dos noir	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir					Oui		Oui			
Pic à tête blanche	Oiseaux terrestres	4		Augmenter de 50 %	VD	VD	Liste rouge	Oui	Oui		Oui			
Pic de Lewis	Oiseaux terrestres	5		Augmenter de 100 %	M	M	Liste rouge	Oui	Oui	Oui	Oui			
Pic de Williamson	Oiseaux terrestres	4		Objectif de rétablissement	VD	VD	Liste rouge		Oui		Oui			
Pie d'Amérique	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir							Oui			
Pigeon à queue barrée	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir	P	P	Liste bleue	Oui						
Quiscale rouilleux	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir	P	P	Liste bleue							
Roselin de Cassin	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir						Oui				
Roselin pourpré	Oiseaux terrestres	5		Augmenter de 100 %					Oui		Oui			

Tableau 1 (suite)

Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Cote de tendance démographique (PE <sup>1</sup> )	Cote de tendance démographique (PCCOR <sup>2</sup> , EOA <sup>3</sup> )	Objectif de population <sup>4</sup>	COSEPAC <sup>5</sup>	LEP <sup>6</sup>	Listes provinciales de la Colombie-Britannique <sup>7</sup>	Préoccupante – échelle nationale/continentale (oiseaux terrestres, aquatiques et de rivage)	Préoccupante – échelle régionale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance – échelle continentale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance – échelle régionale (oiseaux terrestres, aquatiques et de rivage)	Priorité selon le PNAGS <sup>8</sup> (sauvagine seulement)	Niveau de priorité selon le PNAGS (sauvagine seulement)	Examen par des experts (changements apportés à la liste d'espèces prioritaires)
Sittelle pygmée	Oiseaux terrestres	2		Maintenir l'objectif actuel					Oui		Oui			
Solitaire de Townsend	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir							Oui			
Sturnelle de l'Ouest	Oiseaux terrestres	4		Augmenter de 50 %					Oui		Oui			
Tétras à queue fine ( <i>columbianus</i> )	Oiseaux terrestres	5		Augmenter de 100 %			Liste bleue		Oui		Oui			
Tétras sombre	Oiseaux terrestres	5		Augmenter de 100 %				Oui	Oui		Oui			
Troglodyte des canyons	Oiseaux terrestres	3		Évaluer/maintenir			Liste bleue							
Troglodyte des rochers	Oiseaux terrestres	4		Augmenter de 50 %							Oui			
Avocette d'Amérique	Oiseaux de rivage	3	3	Évaluer/maintenir			Liste rouge							
Bécasseau sanderling	Oiseaux de rivage	3	5	Population migrante (aucun objectif de population)				Oui						
Courlis à long bec	Oiseaux de rivage	3	5	Évaluer/maintenir	P	P	Liste bleue	Oui						
Phalarope à bec étroit	Oiseaux de rivage	3	4	Population migrante (aucun objectif de population)			Liste bleue							
Phalarope de Wilson	Oiseaux de rivage	3	4	Évaluer/maintenir				Oui						
Pluvier bronzé	Oiseaux de rivage	3	4	Population migrante (aucun objectif de population)			Liste bleue	Oui						
Butor d'Amérique	Oiseaux aquatiques	3	4	Évaluer/maintenir			Liste bleue							
Cormoran à aigrettes	Oiseaux aquatiques	3	1	Évaluer/maintenir			Liste bleue							

Tableau 1 (suite)

Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Cote de tendance démographique (PE <sup>1</sup> )	Cote de tendance démographique (PCCOR <sup>2</sup> , EOA <sup>3</sup> )	Objectif de population <sup>4</sup>	COSEPAC <sup>5</sup>	LEP <sup>6</sup>	Listes provinciales de la Colombie-Britannique <sup>7</sup>	Préoccupante – échelle nationale/continentale (oiseaux terrestres, aquatiques et de rivage)	Préoccupante – échelle régionale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance – échelle continentale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance – échelle régionale (oiseaux terrestres, aquatiques et de rivage)	Priorité selon le PNAGS <sup>8</sup> (sauvagine seulement)	Niveau de priorité selon le PNAGS (sauvagine seulement)	Examen par des experts (changements apportés à la liste d'espèces prioritaires)
Goéland de Californie	Oiseaux aquatiques	3	3	Évaluer/maintenir			Liste bleue				Oui			
Goéland de Thayer	Oiseaux aquatiques	3	3	Évaluer/maintenir							Oui			
Grand Héron ( <i>herodias</i> )	Oiseaux aquatiques	2	1	Maintenir l'objectif actuel			Liste bleue							
Grèbe à face blanche	Oiseaux aquatiques	3	3	Évaluer/maintenir			Liste rouge				Oui			
Grèbe élégant	Oiseaux aquatiques	3	3	Augmenter de 100 %			Liste rouge				Oui			
Grèbe esclavon	Oiseaux aquatiques	3	4	Évaluer/maintenir	P									
Guifette noire	Oiseaux aquatiques	4	5	Augmenter de 50 %				Oui			Oui			
Pélican d'Amérique	Oiseaux aquatiques	3	3	Évaluer/maintenir			Liste rouge							
Râle de Virginie	Oiseaux aquatiques	3		Évaluer/maintenir							Oui <sup>9</sup>			
Sterne pierregarin	Oiseaux aquatiques	3	3	Population migrante (aucun objectif de population)							Oui			
Arlequin plongeur	Sauvagine	3		Maintenir l'objectif actuel								Oui	Élevé	
Bernache du Canada	Sauvagine	2		Maintenir l'objectif actuel								Oui	Élevé	
Canard chipeau	Sauvagine	1		Maintenir l'objectif actuel								Oui	Mod.-élevé	
Canard colvert	Sauvagine	1		Maintenir l'objectif actuel								Oui	Élevé	
Canard d'Amérique	Sauvagine	2		Maintenir l'objectif actuel								Oui	Mod.-élevé	
Canard pilet	Sauvagine	5		Maintenir l'objectif actuel								Oui	Élevé	

<sup>9</sup> La situation du Râle de Virginie a été évaluée à l'aide des méthodes de PE Stratégie de conservation des oiseaux pour la RCO 9 : Grand Bassin

Tableau 1 (suite)

Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Cote de tendance démographique (PE <sup>1</sup> )	Cote de tendance démographique (PCCOR <sup>2</sup> , EOA <sup>3</sup> )	Objectif de population <sup>4</sup>	COSEPAC <sup>5</sup>	LEP <sup>6</sup>	Listes provinciales de la Colombie-Britannique <sup>7</sup>	Préoccupante – échelle nationale/continentale (oiseaux terrestres, aquatiques et de rivage)	Préoccupante – échelle régionale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance – échelle continentale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance – échelle régionale (oiseaux terrestres, aquatiques et de rivage)	Priorité selon le PNAGS <sup>8</sup> (sauvagine seulement)	Niveau de priorité selon le PNAGS (sauvagine seulement)	Examen par des experts (changements apportés à la liste d'espèces prioritaires)
Canard souchet	Sauvagine	2		Maintenir l'objectif actuel								Oui	Mod.-élevé	
Cygne siffleur	Sauvagine	3		Maintenir l'objectif actuel			Liste bleue					Oui	Élevé	
Cygne trompette	Sauvagine	5		Maintenir l'objectif actuel								Oui	Élevé	
Fuligule à dos blanc	Sauvagine	3		Maintenir l'objectif actuel								Oui	Mod.-élevé	
Fuligule à tête rouge	Sauvagine	3		Maintenir l'objectif actuel								Oui	Mod.-élevé	
Fuligule milouinan	Sauvagine	3		Maintenir l'objectif actuel								Oui	Mod.-élevé	
Garrot d'Islande	Sauvagine	3		Maintenir l'objectif actuel								Oui	Élevé	
Macreuse à front blanc	Sauvagine	3		Population migrante (aucun objectif de population)			Liste bleue							
Oie rieuse	Sauvagine	3		Population migrante (aucun objectif de population)								Oui	Le plus élevé	
Petit Garrot	Sauvagine	3		Maintenir l'objectif actuel								Oui	Mod.-élevé	
Petite Oie des neiges	Sauvagine	3		Population migrante (aucun objectif de population)								Oui	Élevé	
Sarcelle cannelle	Sauvagine	4		Maintenir l'objectif actuel								Oui	Mod.-élevé	
Sarcelle d'hiver	Sauvagine	2		Maintenir l'objectif actuel								Oui	Mod.-élevé	

**Tableau 2. Résumé du nombre d'espèces prioritaires, par groupe d'oiseaux, dans la RCO 9 de la région du Pacifique et du Yukon**

Groupe d'oiseaux	Nombre total d'espèces	Nombre total d'espèces prioritaires	Pourcentage d'espèces désignées prioritaires	Pourcentage de la liste d'espèces prioritaires
Oiseaux terrestres	170	60	35 %	61 %
Oiseaux de rivage	25	6	24 %	6 %
Oiseaux aquatiques	31	13	42 %	13 %
Sauvagine	33	19	58 %	20 %
<b>Total</b>	<b>259</b>	<b>98</b>		<b>100 %</b>

**Tableau 3. Nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 9 de la région du Pacifique et du Yukon, par motif d'inclusion**

Motif d'inclusion <sup>1</sup>	Oiseaux terrestres	Oiseaux de rivage	Oiseaux aquatiques	Sauvagine
COSEPAC <sup>2</sup>	19	1	1	0
Espèce inscrite à la LEP fédérale <sup>3</sup>	16	1	0	0
Espèce en péril à l'échelle provinciale <sup>4</sup>	28	4	8	2
PNAGS <sup>5</sup>	-	-	-	18
Espèce préoccupante à l'échelle nationale/continentale	14	4	1	-
Espèce préoccupante à l'échelle régionale	34	-	-	-
Intendance nationale/continentale	6	-	-	-
Intendance régionale	41	0	7 <sup>6</sup>	-

<sup>1</sup> Une même espèce peut figurer à la liste des espèces prioritaires pour plus d'un motif. Certains motifs d'inclusion ne s'appliquent pas à certains groupes d'oiseaux (indiqué par « - »).

<sup>2</sup> La mention *COSEPAC* désigne une espèce considérée comme en voie de disparition, menacée ou préoccupante selon l'évaluation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.

<sup>3</sup> Espèces inscrites à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* comme étant en voie de disparition, menacées ou préoccupantes.

<sup>4</sup> La mention *Espèce en péril à l'échelle provinciale* désigne une espèce figurant sur la liste rouge ou la liste bleue du Conservation Data Centre de la Colombie-Britannique.

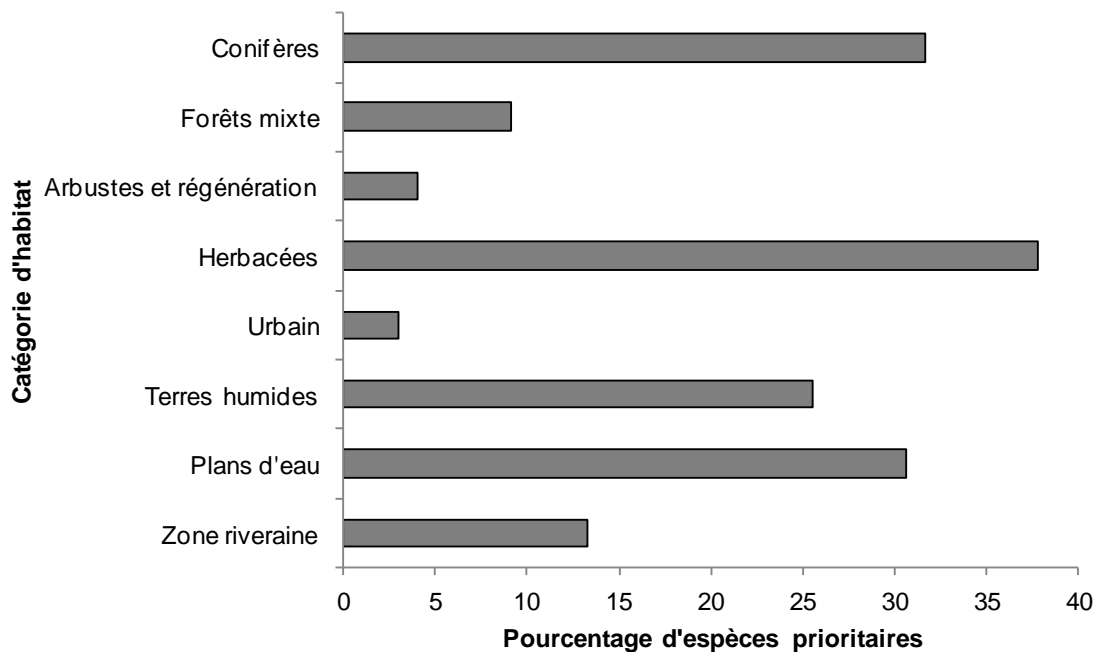
<sup>5</sup> La mention *PNAGS* désigne une espèce classée selon le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (Comité du Plan, 2004) comme présentant un besoin modérément élevé, élevé ou plus élevé de conservation ou de surveillance en tant qu'oiseau nicheur ou non nicheur dans la RCO.

<sup>6</sup> Inclut le Rôle de Virginie, évalué selon les méthodes de Partenaires d'envol.

### **Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires**

La détermination des besoins généraux en matière d'habitat de chaque espèce prioritaire dans la RCO permet de regrouper les espèces qui, sur le plan de l'habitat, présentent les mêmes problèmes de conservation ou nécessitent les mêmes mesures. Si un grand nombre d'espèces prioritaires associées à la même catégorie d'habitats font face à des problèmes de conservation similaires, alors la mise en place de mesures de conservation dans cette catégorie d'habitats pourrait profiter aux populations de plusieurs espèces prioritaires. Les stratégies s'appliquant aux RCO utilisent une version modifiée des catégories de couverture terrestre standard établies par les Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2000) pour classer les habitats, et les espèces ont souvent été assignées à plus d'une catégorie d'habitats.

Dans la RCO 9, un maximum de deux associations d'habitat à grande échelle a été identifié pour chaque espèce prioritaire. Les habitats d'herbacées (prairie, steppe arbustive et zone agricole) sont utilisés par le plus grand nombre d'espèces prioritaires (37), dont certaines atteignent la limite nord de leur aire de répartition dans la portion canadienne de la RCO 9. Les forêts confiériennes (31 espèces), les plans d'eau (30 espèces) et les terres humides (26 espèces) sont aussi abondamment utilisés (figure 3).



**Figure 3. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitats dans la RCO 9 de la région du Pacifique et du Yukon.**

**Nota :** Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

### **Élément 3 : Objectifs en matière de population**

Les objectifs en matière de population nous permettent de mesurer et d'évaluer les réussites des mesures de conservation. Les objectifs de cette stratégie sont assignés à des catégories et se fondent sur une évaluation quantitative ou qualitative des tendances dans les populations des espèces. Si cette tendance est inconnue pour une espèce, l'objectif choisi est « évaluer et maintenir », assorti d'un objectif de surveillance. Pour toute espèce inscrite en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) ou d'une loi provinciale ou territoriale sur les espèces en péril, les stratégies de conservation des oiseaux renvoient aux objectifs en matière de population établis dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion existants. La mesure ultime du succès de la conservation résidera dans le degré d'atteinte des objectifs démographiques au cours des 40 prochaines années. Les objectifs en matière de population actuels ne tiennent pas compte du caractère réalisable de l'atteinte des objectifs, mais sont pris comme des références en regard desquelles le progrès sera mesuré.

Les objectifs de population pour cette stratégie reposent sur une évaluation quantitative ou qualitative des tendances associées aux différentes populations d'espèces. Si la tendance de la population d'une espèce est inconnue, on fixe habituellement comme objectif d'« évaluer et maintenir » cette population. Un total de 42 % des espèces prioritaires, composées de représentants provenant de tous les groupes d'oiseaux, se sont vu attribuer un objectif visant à « évaluer la situation de la population », et ce, tout en « maintenant » entre-temps les niveaux actuels (figure 4). Pour 18 % des espèces, on a jugé que l'objectif lié aux niveaux de population avait été atteint ou presque atteint. Pour 16 % et 11 % des espèces, on a fixé respectivement les objectifs d'augmenter leur population de 50 % et de la doubler. Pour une petite proportion d'espèces (5 %), toutes inscrites sur la liste fédérale de la *Loi sur les espèces en péril*, on a utilisé les objectifs de population fixés dans les programmes de rétablissement.

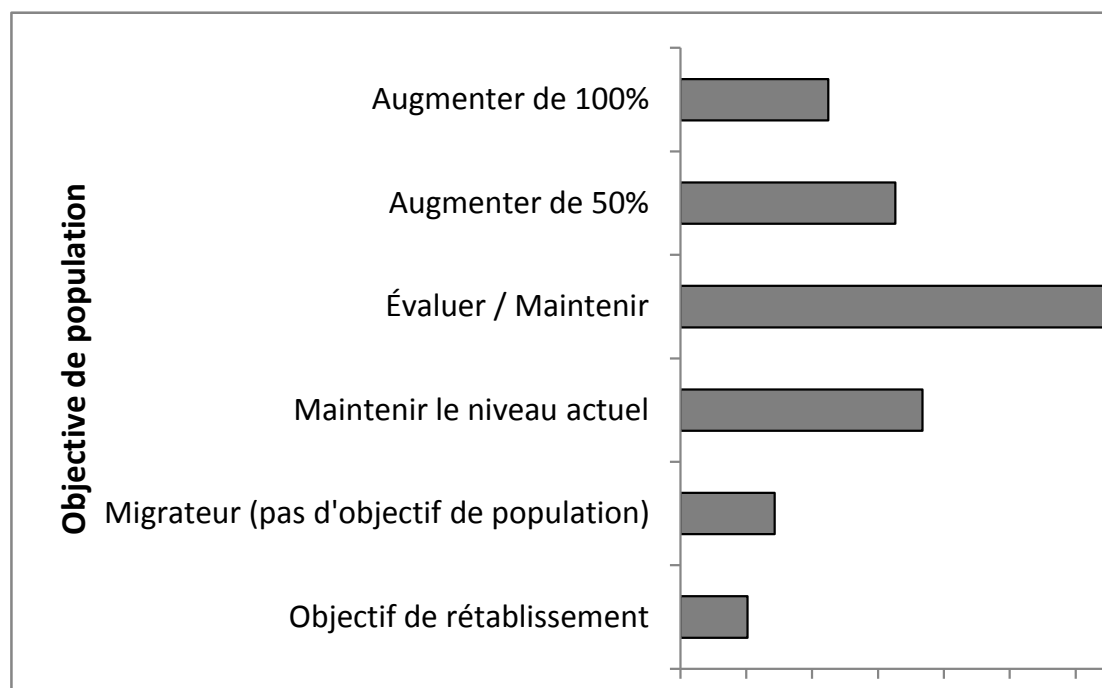


Figure 4. Proportion d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs en matière de population dans la RCO 9 de la région du Pacifique et du Yukon.

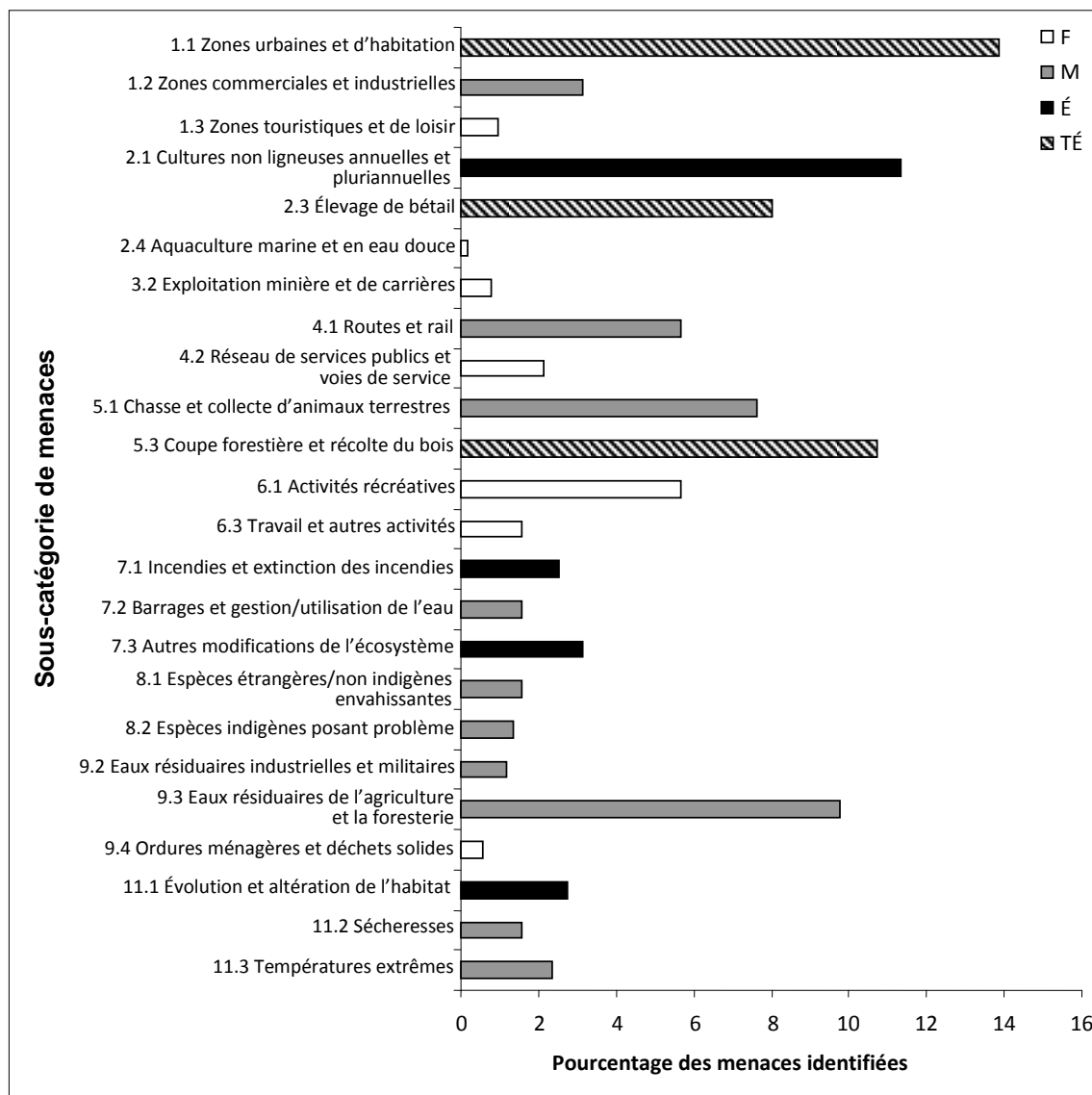
#### ***Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires***

Le processus d'évaluation des menaces définit les menaces qui, croit-on, ont un effet sur les populations de différentes espèces prioritaires. Une ampleur relative (faible, moyenne, élevée, très élevée) est assignée à ces menaces en fonction de leur portée (proportion de l'aire de répartition de l'espèce qui est touchée par la menace dans la sous-région) et de leur gravité (impact relatif de la menace sur la population de l'espèce prioritaire). Cette façon de faire nous permet de nous concentrer sur les menaces susceptibles de provoquer le plus grand impact sur des séries d'espèces ou dans de grandes catégories d'habitats. Dans la documentation, il se peut que certains problèmes de conservation bien connus (comme la prédation par les chats domestiques ou les changements climatiques) ne soient pas recensés comme des menaces importantes pour les populations d'une espèce prioritaire donnée et ne soient donc pas pris en compte dans l'évaluation des menaces. Ces problèmes méritent malgré tout d'être abordés dans les stratégies de conservation, en raison du grand nombre d'oiseaux touchés dans plusieurs régions du Canada. Nous avons incorporé ces enjeux dans une section distincte de la version complète de la stratégie, intitulée « Problématiques généralisées », sans toutefois leur attribuer une cote, contrairement aux autres menaces.

Une évaluation des menaces a déterminé un certain nombre de problèmes de conservation auxquels doivent faire face les espèces prioritaires dans les divers habitats



de la RCO 9 de la région du Pacifique et du Yukon. Le développement résidentiel et commercial constitue une menace importante, surtout dans les habitats au fond des vallées (habitats d'herbacées, habitats en terre humide, habitats sur étendue d'eau et habitats riverains; figure 5 et Tableau 4). Les espèces prioritaires touchées par cette menace comprennent l'Effraie des clochers, le Petit-duc des montagnes et la Sturnelle de l'Ouest. Les menaces provenant des pratiques agricoles sont également importantes, et ce, en grande partie en raison de la perte et de la dégradation de l'habitat par l'action de l'industrie de la viticulture en plein essor dans les habitats herbacés (prairie et steppe arbustive) du fond des vallées, mais aussi en raison des pratiques d'élevage et de pâturage des bovins dans les zones forestières et les zones riveraines à toute élévation. Les espèces menacées comprennent le Bruant sauterelle, le Courlis à long bec et le Goglu dans les habitats herbacés, et le Pic de Lewis, le Petit-duc nain et la Paruline des buissons dans les zones forestières. La perte et la dégradation des habitats forestiers (habitats conifériens, mixtes et riverains) causées par l'exploitation forestière sont définies comme des menaces majeures. Les espèces touchées comprennent la Moucherolle à côtés olive, le Pic à dos noir et l'Autour des palombes. Les modifications du système naturel, qui découlent de l'infestation par le dendroctone du pin ponderosa dans les forêts conifériennes et les forêts mixtes (touchant par exemple le Roselin pourpré, le Moucherolle sombre et la Sittelle pygmée) et de l'extinction des incendies dans les forêts conifériennes et les habitats herbacés à altitude inférieure (touchant ici le Bruant à joues marron, le Moqueur des armoises et le Tétràs à queue fine), sont aussi considérées comme des menaces graves. Une autre menace grave est la pollution. Provenant principalement de l'utilisation de pesticides dans le secteur agricole, la pollution contribue à la mortalité de manière directe par l'exposition (touchant l'Alouette hausse-col et le Cormoran à aigrettes) ou de manière indirecte en réduisant la disponibilité des proies (touchant le Martinet à gorge blanche et l'Hirondelle rustique).



**Figure 5. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 9 de la région du Pacifique et du Yukon, par sous-catégorie de menaces.**

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 9 (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de la RCO 9 et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les nuances d'ombrage dans les barres (TÉ = très élevée, É = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO. La sous-catégorie 5.1 *Chasse et collect d'animaux terrestres* concernent surtout l'empoisonnement au plomb de la sauvagine (causé par l'ingestion de grenailles de plomb), mais concerne également la récolte illégale. La sous-catégorie 6.1 *Activités récréatives* et la sous-catégorie 6.3 *Travail et autres activités* fait référence aux effets de la perturbation humaine de ces activités. La sous-catégorie 7.3 *Autres modifications de l'écosystème* fait référence aux changements dans la structure de la forêt associés à l'infestation actuelle de dendroctone du pin ponderosa. La sous-section 9.3 *Eaux résiduaires de l'agriculture et la foresterie* fait référence aux effets de l'utilisation de pesticides.

**Tableau 4. Ampleur relative des menaces définies pour les espèces prioritaires dans la RCO 9 de la région du Pacifique et du Yukon, par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats**

Les cotes globales ont été générées par une méthode de synthèse décrite dans Kennedy *et coll.* (2012). L'ampleur des menaces est représentée par les lettres suivantes : F = faible, M = moyenne, É = élevée et TÉ = très élevée. Les cellules vides indiquent qu'aucune menace n'a été définie pour les espèces prioritaires dans la combinaison « catégorie de menaces/habitats ».

Catégories de menaces	Catégories d'habitats								
	Conifères	Forêt mixte	Arbustes et régénération	Herbacées	urbain	Terres humides	Plans d'eau	Zone riveraine	Classement global
<b>Classement global</b>	<b>TÉ</b>	<b>É</b>	<b>F</b>	<b>TÉ</b>	<b>M</b>	<b>É</b>	<b>É</b>	<b>TÉ</b>	
1 Développement résidentiel et commercial	M	M	F	TÉ	É	É	M	TÉ	<b>TÉ</b>
2 Agriculture et aquaculture	É	É		TÉ		É	F	É	<b>TÉ</b>
3 Production d'énergie et exploitation minière	F			F			F		<b>F</b>
4 Couloirs de transport et de service	M	F	F	M	M	F	M	F	<b>M</b>
5 Utilisation des ressources biologiques	TÉ	TÉ	M	M	M	F	F	É	<b>TÉ</b>
6 Intrusions et perturbations humaines	F	F		M		F	M	F	<b>M</b>
7 Modifications du système naturel	É	É		TÉ	M	M	M	M	É
8 Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques	M			É		F	F	É	É
9 Pollution	M	F	F	É	F	H	H	F	É
11 Changements climatiques et temps violent	É	M		M	F	É	M	M	É

Les menaces pesant sur les espèces prioritaires lorsqu'elles sont à l'extérieur du Canada en dehors de la saison de reproduction ont également été évaluées et sont exposées dans la section « Menaces à l'extérieur du Canada » dans la version complète de la stratégie.

### Élément 5 : Objectifs en matière de conservation

Des objectifs de conservation ont été conçus en vue de contrer les menaces et de fournir les renseignements manquants sur les espèces prioritaires. Ces objectifs décrivent les conditions environnementales ainsi que le travail de recherche et de surveillance jugés nécessaires pour progresser vers les objectifs démographiques et comprendre les problèmes de conservation sous-jacents pour les espèces aviaires prioritaires. À mesure qu'ils seront atteints, les objectifs de conservation vont collectivement contribuer à l'atteinte des objectifs démographiques. Dans la mesure du possible, les objectifs de conservation ont été élaborés pour profiter à plusieurs espèces ou pour lutter contre plus d'une menace.

La majorité des objectifs de conservation pour la RCO 9 sont liés au maintien ou à l'amélioration de la qualité et de la quantité des habitats (figure 6). Cela inclut le maintien de tout l'éventail des types d'habitat naturellement présents, le maintien de la qualité des habitats existants et la conservation des caractéristiques importantes du paysage (p. ex., chicots debout pour les oiseaux nichant dans des cavités). Il est également important de réduire la mortalité des espèces prioritaires, ce qui inclut la réduction des collisions avec des structures construites par des humains, des empoisonnements causés par l'ingestion de grenaille de plomb, la destruction des nids et la récolte illégale. Les autres objectifs concernent la nécessité de gérer les effets du changement climatique et de réduire les perturbations humaines des oiseaux en période de reproduction.

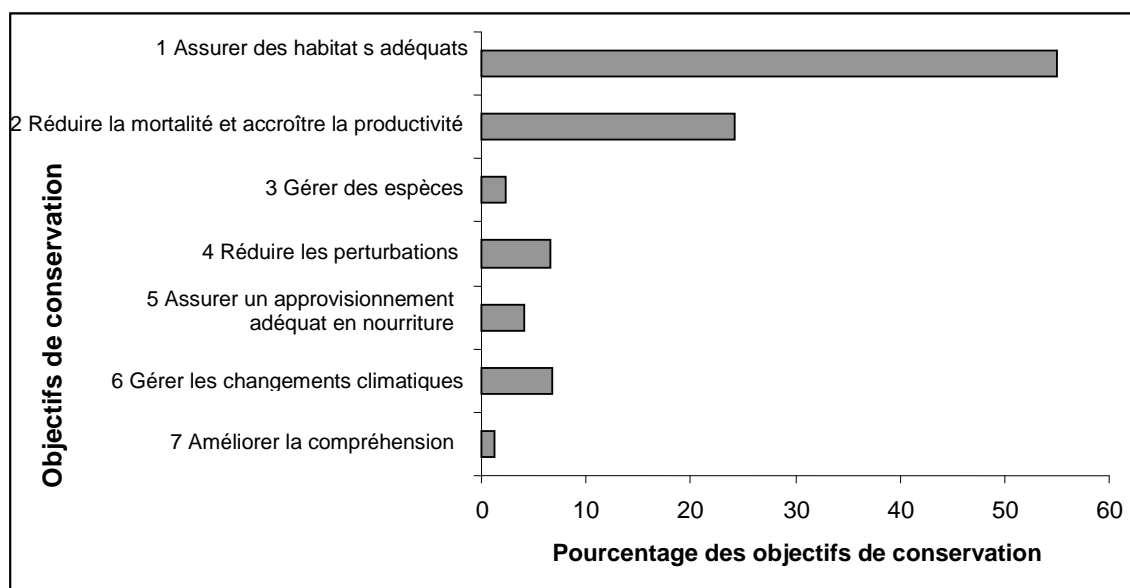
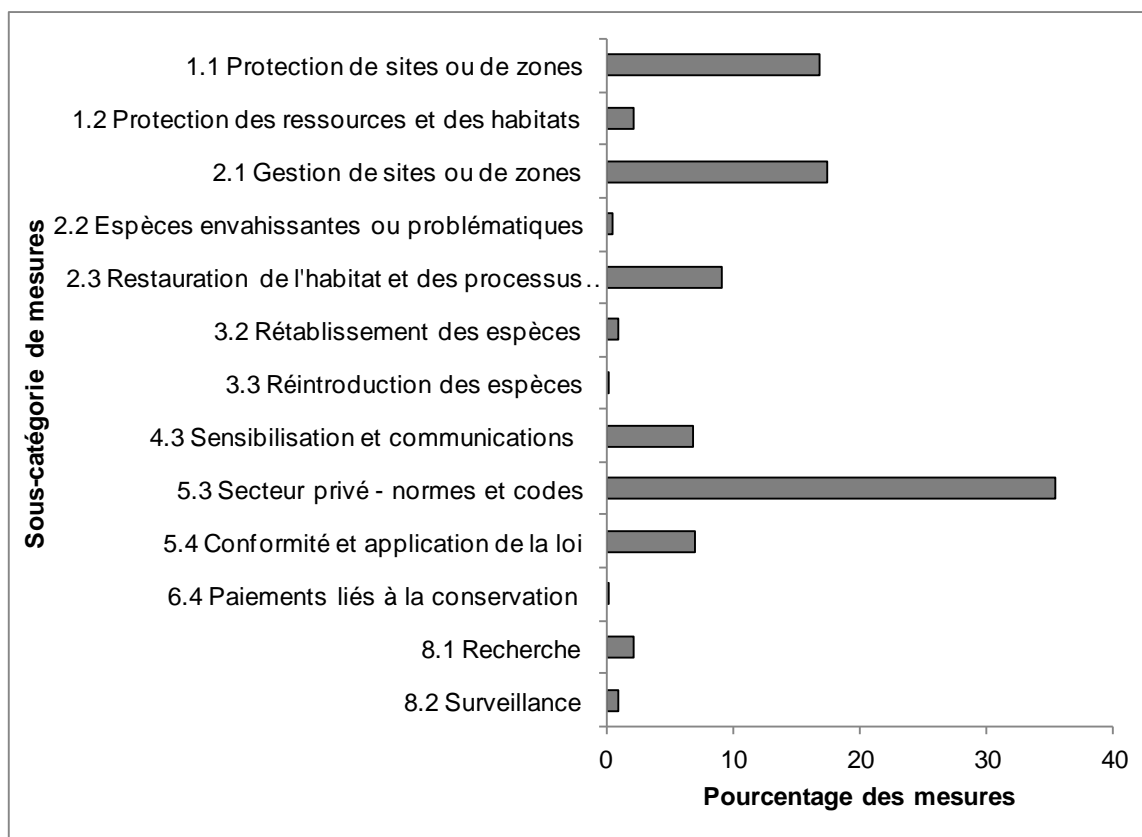


Figure 6. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de la RCO 9 de la région du Pacifique et du Yukon.

**Élément 6 : Mesures recommandées**

Les mesures recommandées ont trait aux activités sur le terrain qui contribueront à l'atteinte des objectifs de conservation (figure 7). Ces mesures sont généralement établies d'un point de vue stratégique, au lieu d'être hautement détaillées et directives. Dans la mesure du possible, les mesures recommandées ont été élaborées pour bénéficier à plusieurs espèces ou pour lutter contre plus d'une menace. Les mesures recommandées renvoient à celles présentées dans les documents de rétablissement des espèces en péril à l'échelle fédérale, provinciale ou territoriale (ou étayent ces mesures), mais sont habituellement plus générales que celles élaborées pour une seule espèce.

Étant donné le nombre de menaces liées à la perte et à la dégradation des habitats au fond des vallées causées par le développement, les pratiques agricoles et les pratiques de pâturage, il n'est pas surprenant que la gestion et la protection de l'habitat soient des thèmes dominants. Les mesures liées à l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques ou autres codes de pratique volontaires du secteur privé représentent 35 % de la totalité des mesures recommandées, en partie parce qu'un grand nombre de types de mesures, y compris les mesures portant sur la gestion et la protection de l'habitat, ont des aspects liés à l'élaboration de pratiques bénéfiques volontaires. On a également suggéré à maintes reprises des mesures visant la restauration des processus naturels, ce qui est attribuable en partie aux rôles que jouent l'extinction des incendies et les pratiques de pâturage dans la modification des cycles naturels.



**Figure 7. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans la RCO 9 de la région du Pacifique et du Yukon.**

Les sous-catégories « Recherche » et « Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information avant d'établir des mesures de conservation.



## Références

- Brussard, P.F., D. Charlet et D.S. Dobkin. 1995. *Status and trends for the Great Basin and Mojave Desert Region*. University of Nevada. Biological Resources Research Center, Reno, Nevada. [www.nwrc.usgs.gov/sandt/Great-bn.pdf](http://www.nwrc.usgs.gov/sandt/Great-bn.pdf) (consulté le 30 novembre 2010).
- CIJV (Canadian Intermountain Joint Venture). 2003. *Biological Foundation and Prospectus*. Canadian Intermountain Joint Venture. 71 p.
- CIJV (Canadian Intermountain Joint Venture) Technical Committee. 2010. *Canadian Intermountain Joint Venture Implementation Plan : Wetlands and Associated Species*. viii + 64 p.
- Donaldson, G.M., C. Hyslop, R.I.G. Morrison, H.L. Dickson et I. Davidson (dir.). 2000. *Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage*. Ottawa : Service canadien de la faune, 29 p. (Publication spéciale). [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2011/ec/CW69-15-5-2000-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/ec/CW69-15-5-2000-fra.pdf)
- Études d'Oiseaux Canada. 2001. *l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord., Régions canadiennes de la conservation des oiseaux : RCO 9 (Grand Bassin)*. [www.bsc-eoc.org/international/bccanada.html](http://www.bsc-eoc.org/international/bccanada.html) (consulté le 30 novembre 2010).
- Grasslands Conservation Council of BC. 2004. *BC Grasslands Mapping Project : A Conservation Risk Assessment – Final Report*. [www.bcgrasslands.org/docs/97903647B7DBD4D8.pdf](http://www.bcgrasslands.org/docs/97903647B7DBD4D8.pdf)
- Kennedy, J. A., E. A. Krebs, et A. F. Camfield. 2012. *Manuel pour la mise en place des plans pour la conservation de tous les oiseaux à l'intention du programme des régions canadiennes de conservation des oiseaux, version d'avril 2012*. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Ottawa, ON.
- Lloyd, D., K. Angrove, G. Hope et C. Thompson. 1990. *A Field Guide to Site Identification and Interpretation for the Kamloops Forest Region, Vol. 1 et 2*. B.C. Ministry of Forests and Range, Kamloops. Land Management Handbook No. 23. 398 p.
- Milko, R., L. Dickson, R. Elliot, et G. Donaldson. 2003. *Envolées d'oiseaux aquatiques, Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Canada*, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa, Ontario. 28pp. [www.ec.gc.ca/Publications/default.asp?lang=Fr&xml=282C1520-A184-45E4-8B69-3D39E146B765](http://www.ec.gc.ca/Publications/default.asp?lang=Fr&xml=282C1520-A184-45E4-8B69-3D39E146B765)
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2000. *La système de classification de l'occupation du sol*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome. [www.fao.org/docrep/003/x0596e/x0596e00.htm](http://www.fao.org/docrep/003/x0596e/x0596e00.htm)
- Partners in Flight British Columbia and Yukon. 2003. *Canada's Great Basin Landbird Conservation Plan, Version 1.0*. Partners in Flight British Columbia and Yukon, Delta, British Columbia, Canada. 100 pp.
- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine., Comité du Plan. 2004. *Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. 2004. Orientation stratégique : Renforcer les Fondements Biologiques*. Service canadien de la faune, U.S. Fish and Wildlife Service, Secretaria de Medio Ambiente y Recursos Naturales, 22 p. [www.nawmp.ca/fra/biol\\_f.html](http://www.nawmp.ca/fra/biol_f.html)
- Pryce, B., P. Iachetti, G. Wilhere, K. Ciruna, J. Floberg, R. Crawford, R. Dye, M. Fairbarns, S. Farone, S. Ford, M. Goering, M. Heiner, G. Kittel, J. Lewis, D. Nicolson et N. Warner. 2006. *Okanagan Ecoregional Assessment, Volume 1 – Report*. Préparé par Conservation de la nature Canada, The Nature conservancy of Washington et le Washington Department of Fish and Wildlife, avec le soutien du Centre de données sur la conservation de la Colombie-Britannique, du Washington Department of Natural Resources Natural Heritage Program et de NatureServe. Conservation de la nature Canada, Victoria, Colombie-Britannique.



Registre public des espèces en péril. consulté le 4 avril 2012. *Annexe 1 Liste des espèces sauvages en péril*. [www.sararegistry.gc.ca/sar/index/default\\_f.cfm](http://www.sararegistry.gc.ca/sar/index/default_f.cfm)

Rich, T.D., C.J. Beardmore, H. Berlanga, P.J. Blancher, M.S.W. Bradstreet, G.S. Butcher, D.W. Demarest, E.H. Dunn, W.C. Hunter, E.E. Iñigo-Elias, J.A. Kennedy, A.M. Martell, A.O. Panjabi, D.N. Pashley, K.V. Rosenberg, C.M. Rustay, J.S. Wendt, et T.C. Will. 2004. *Partners in Flight North American Landbird Conservation Plan*. Cornell Lab of Ornithology. Ithaca, NY.

Rocky Mountain Bird Observatory. 2005. *Partners in Flight Species Assessment database (en ligne)*. [www.rmbo.org/pif/pifdb.html](http://www.rmbo.org/pif/pifdb.html)

Statistique Canada. 2008. *Profils des communautés de 2006*. Produit n° 92-591-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 24 juillet 2008. <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F>

Statistique Canada. 2003. *L'activité humaine et l'environnement*. Statistiques annuelles 2003. n° 16-201-XIF au catalogue, p. 8.

